#### Commune de Puissalicon

# **DECISION N° 2023-17** Approbation devis alarme incendie école

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23.

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant les normes actuelles en matière de sécurité incendie dans les bâtiments scolaires.

Considérant la nécessité de remplacer l'alarme incendie vétuste de l'école,

Vu la proposition financière et technique de l'entreprise VERNUS à Thézan les Beziers pour un montant de 5 630 € HT,

#### Décide

#### **Article 1**

D'accepter l'offre de l'entreprise VERNUS à Thézan les Beziers pour un montant de 5 630 € HT concernant le remplacement de l'alarme incendie de l'école.

### Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et affichée en mairie, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **Article 3**

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le 26/06/2023 Mis en ligne sur le site internet de la Commune le 26/06/2023 Transmis au représentant de l'état le 26/06/2023

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID: 034-213402241-20230626-DEC 2023 17-CC

Puissalicon le 26/06/2023

